



Procès-verbal du Conseil Municipal du 29 avril 2026

MAIRIE DE PARIGNY

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de PARIGNY, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal « Georges Subrin », sous la présidence de Madame CROUZIER Marie, Maire.

Présents : Mmes/Mrs CROUZIER Marie, BARTASSOT Jean-Baptiste, LEPINASSE Christiane, BONNEFOY Alain, REMY Alain, MOTET Marie-Claude, FRAISSE Isabelle, GOUTTEBARON, Anne, BONNEFOND Marie-Claude, PIROZZINI Olivier, JANILLON Mickaël, PEIRANO Elodie, VASSOILLE Michel, BRUYERE Thibault.

Absent excusé :

M. VANSEVEREN Patrick a donné pouvoir à M. BONNEFOY Alain

Absents :

Secrétaire de séance : M. REMY Alain

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2026
- Décisions prises par délégation
- Finances :
 - Etat de la dette
 - Vote des taux d'imposition 2026
 - Affectation du résultat 2025
 - Vote du budget primitif 2026 (investissements 2026) et fongibilité des crédits
- Proposition de désignation de membres pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Motion de soutien à la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies – SIEL)
- Informations générales :
 - Compte rendu des commissions communales
 - Compte rendu des commissions intercommunales
- Questions diverses

Questions diverses à ajouter en fin de séance :

- Marquages au sol à l'école le 1^{er} mai par le Sou des Ecoles
- Réponse d'Alain BONNEFOY à Thibault BRUYERE (excusé lors du dernier conseil municipal)

APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2026 a été adressé aux élus par mail.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

VOTE		Pour : 15 (dont 1 procuration)	Abstention : 0	Contre : 0	Absent : 1
------	--	--------------------------------	----------------	------------	------------

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Madame le Maire rappelle que ce sont les décisions prises par le Maire suite à la délibération sur les délégations de fonctions consenties par le conseil municipal au Maire du 8 avril 2026.

Ce point sera à l'ordre du jour de chaque séance de conseil municipal.

FINANCES

► ETAT DE LA DETTE

Budget	N° contrat	Code	Désignation	Date d'obtention	Montant du contrat	Capital emprunté
COM - BUDGET ...		CX-5677456	Aménagement Bourg	23/03/2019	334 000,00 €	334 000,00 €
COM - BUDGET ...		CX-2015	EMPRUNT VOIRIE	01/01/2015	65 202,27 €	65 202,27 €
COM - BUDGET ...	00000940399	CX-14001	MAISON RUE DES COQUELICOTS	11/04/2014	94 000,00 €	94 000,00 €
COM - BUDGET ...	037184G	CX-037184G	Pret CE prog.voirie 2017-2019	17/12/2020	150 000,00 €	150 000,00 €
COM - BUDGET ...	5530354	CX-55303	VESTIAIRE FOOT	21/05/2018	137 000,00 €	137 000,00 €
COM - BUDGET ...	AR196167000	CX-06001	NOUVELLE ECOLE	19/10/2006	180 000,00 €	180 000,00 €

BUDGET COMMUNAL

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
CX-037184G	Pret CE prog.voirie 2017-2019	15 535,44 €	15 535,44 €	15 535,44 €	15 535,44 €	15 535,44 €	1 294,62 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CX-06001	NOUVELLE ECOLE	13 180,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CX-14001	MAISON RUE DES COQUELICOTS	6 820,44 €	6 820,44 €	6 820,44 €	6 820,44 €	6 820,44 €	6 820,44 €	6 820,44 €	6 820,44 €	3 410,22 €	0,00 €
CX-2015	EMPRUNT VOIRIE	1 778,26 €	1 751,56 €	1 724,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CX-55303	VESTIAIRE FOOT	8 040,92 €	8 040,92 €	8 040,92 €	8 040,92 €	8 040,92 €	8 040,92 €	8 040,92 €	8 040,92 €	8 040,92 €	8 040,92 €
CX-5677456	Aménagement Bourg	19 697,12 €	19 697,12 €	19 697,12 €	19 697,12 €	19 697,12 €	19 697,12 €	19 697,12 €	19 697,12 €	19 697,12 €	19 697,12 €
Total BUDGET COMMUNAL		65 053,04 €	51 845,48 €	51 818,79 €	50 093,92 €	50 093,92 €	35 853,10 €	34 558,48 €	34 558,48 €	31 148,26 €	27 738,94 €

► VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

DELIBERATION N° 2026-017

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Les taux sont reconduits en 2026 sans possibilité de changement. Il faudra cependant prévoir une augmentation progressive au cours du mandat, la commune de Parigny ayant opté jusqu'alors pour des taux particulièrement bas. En effet, Parigny se situe dans la strate de 500 à 2000 habitants où les taux moyens sont beaucoup plus élevés :

	Commune de Parigny	Moyenne de la strate 500-2000 hab
Taxe foncière bâtie (TFB)	28,38 %	35,43 %
Taxe foncière non bâtie (FNB)	36 %	43,97 %
Taxe d'habitation (TH)	6,36 %	14,13 %

Madame le Maire expose que le produit attendu serait :

- Taxe foncière bâtie (TFB) : base : 1 203 000 x 28,38 % soit 341 411 €
- Taxe foncière non bâtie (FNB) : base : 37 700 x 36,00 % soit 13 572 €
- Taxe d'habitation (TH) : base : 14 600 x 6,36 % soit 929 €

Soit un produit de **355 912 €** (pour information 351 402 € en 2025) auquel il faut ajouter les allocations compensatrices (17 242 €) et déduire le FNGIR (46 594 €) et Effet du Coefficient Correcteur (132 188 €) soit -161 540 €

Total prévisionnel des ressources prévisionnelles 2026 : 194 372 €

Le Conseil municipal propose de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.38 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.00 %
- taxe d'habitation : 6.36 %

VOTE		Pour : 15 (dont 1 procuration)	Abstention : 0	Contre : 0	Absent : 1
-------------	--	--------------------------------	----------------	------------	------------

► **AFFECTATION DU RESULTAT 2025**

DELIBERATION N° 2026-018

Madame le Maire informe qu'il convient d'affecter le résultat 2025 avant de voter le budget primitif 2026 comme suit :

- Reporté en 002 recettes (fonctionnement) = 76 983,62 €
- Reporté en 001 dépenses (investissement) = 386,76 €
- AFFECTATION AU 1068 (investissement) : 64 613,24 €

En 2023 et 2024, l'affectation au 1068 était de 0 en accord avec la trésorière de Roanne.

Pour inverser la tendance, il faut pouvoir investir.

Madame la trésorière de Roanne soutient la démarche de la nouvelle équipe.

VOTE		Pour : 15 (dont 1 procuration)	Abstention : 0	Contre : 0	Absent : 1
-------------	--	--------------------------------	----------------	------------	------------

► **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 ET FONGIBILITE DES CREDITS**

DELIBERATION N° 2026-019

(présenté par Isabelle FRAISSE, conseillère municipale)

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté lors de la réunion de la commission finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 671 802.62 €

Dépenses et recettes d'investissement : 115 000.00 €

Dont au compte 1068 : 64 613.24 €

	DÉPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	671 802.62 €	671 802.62 €
Section d'Investissement	115 000.00 €	115 000.00 €
TOTAL	786 802.62 €	786 802.62 €

Madame le Maire informe que les dépenses n'étaient manifestement pas maîtrisées. Les charges de fonctionnement sont trop importantes tandis que les recettes sont insuffisantes.

Par comparaison avec la moyenne en 2024 des communes de la même strate :

- Les charges de personnels sont plus élevées (Parigny 49,11 % ; moyenne de la strate 44.61 %).
- Les achats le sont également (Parigny 35,98 % ; moyenne de la strate 34,62%).

- Les subventions reçues sont très inférieures (Parigny 7 € par habitant ; moyenne de la strate 121 €) même si l'importance de la taxe d'aménagement constitue un avantage certain (Parigny 61 € par habitant ; moyenne de la strate 11 €).

Dorénavant, toutes les dépenses de fonctionnement seront scrutées à la loupe. Madame le Maire indique par exemple que la gerbe pour le 8 Mai a été commandée et que ce seront des fleurs artificielles qui pourront resservir les années suivantes en les conservant bien à l'abri.

La recherche de subventions sera privilégiée. Les demandes devront être déposées en temps et en heure. Par exemple, la Redevance d'Occupation du Domaine Public due par Orange, qui n'a pas été demandée depuis 2024, va devoir être réclamée pour cette année et les années antérieures via le site dédié.

Il convient de remarquer que les omissions ou erreurs sont dommageables. Madame le Maire illustre son propos en évoquant les titres de recette encaissés par erreur d'octobre 2025 jusqu'en janvier 2026, suite au décès du cantonnier Patrick Devis non signalé par la secrétaire comptable. Ainsi la somme de 13000 euros que celle-ci a évoquée (ligne 673 : Titres annulés) et qui a dû être mentionnée suite à la remarque d'un élu, va-t-elle devoir être rendue dès que possible.

En ce qui concerne le volet investissement, la commune se trouve en limite basse par rapport aux communes de la même strate. Cette situation est à faire évoluer dès que possible.

Michel VASSOILLE demande pourquoi il n'y a pas de crédit inscrit en investissement au 2158 (achat matériels). La ligne sera ajoutée. Du matériel peut être vendu.

Au compte 60636 (vêtements de travail) il y a 1 500 €. Il faudra vérifier le montant des dépenses en 2025. Au compte 60632 (fournitures de petits équipements), des panneaux de signalisation pourraient être achetés.

Application de la fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de **7,5 %** du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2026 ainsi que l'application de la fongibilité des crédits notifié ci-dessus :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

VOTE		Pour : 15 (dont 1 procuration)	Abstention : 0	Contre : 0	Absent : 1
-------------	--	--------------------------------	----------------	------------	------------

PROPOSITION DE DESIGNATION DE MEMBRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

DELIBERATION N° 2026-020

L'article 1650 du CGI prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune.

La CCID est composée de 7 membres : Madame le Maire, Présidente, et 6 commissaires.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;

- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Pour mémoire, depuis le précédent renouvellement, l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois est supprimée. Il appartient au maire de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux de la commune.

Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double **dressée par le conseil municipal.**

- La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter **24 noms**
- 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants

Madame le Maire propose la liste ci-après.

Le Centre des Impôts nous transmettra les membres retenus par leurs soins pour former la Commission Communale des Impôts Directs pendant la durée du mandat.

La commission se réunit en général une fois par an sur demande des services fiscaux (en début d'année).

COMMISSAIRES TITULAIRES

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

GOUTTEBARON Anne	PEIRANO Elodie
JOLY Jean	BARTASSOT Jean-Baptiste
BARTASSOT Maud	JANILLON Mickaël
SUBTIL Robert	BONNEFOND Marie-Claude
DEFOND Méline	SURGET Françoise
BONNEFOY Alain	VIGNAND Jean-Louis
REMY Alain	GUYONNET Romain
VANSEVEREN Patrick	LEPINASSE Christiane
GINET Emilie	MOTET Marie-Claude
ETAIX Marie-Noëlle	BAILLON Michel
VACHOT Dominique	MOTET Sandra
JOLY Patrick	MANGOT Alexis

VOTE		Pour : 15 (dont 1 procuration)	Abstention : 0	Contre : 0	Absent : 1
-------------	--	--------------------------------	----------------	------------	------------

MOTION DE SOUTIEN A LA FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et régies) - SIEL

DELIBERATION N° 2026-021

Objet : motion de soutien à la FNCCR pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité

La motion a été envoyée aux membres du conseil.

Madame le Maire donne lecture de la proposition de courrier faite par le SIEL à envoyer à Monsieur le Président du Département de la Loire.

VOTE		Pour : 15 (dont 1 procuration)	Abstention : 0	Contre : 0	Absent : 1
-------------	--	--------------------------------	----------------	------------	------------

• Commission Sécurité, Environnement, Patrimoine

- Point matériel agricole : Jean-Baptiste BARTASSOT indique que c'est en cours.
- Devis de prestations :
Jean-Baptiste BARTASSOT informe que les robinets et mitigeurs de l'école fuient et sont à changer. Il a fait réaliser des devis. La fuite identifiée dans les vestiaires du foot est cependant prioritaire.
Il a reçu un devis des Serres de Commières de 550 €. Il attend le retour du lycée de Chervé et une réponse sera donnée dès que possible pour pouvoir effectuer les plantations rapidement.
Il a eu rendez-vous avec un ingénieur du Bureau d'Etudes Structures qui indique que la fissure du mur à l'école ne bougera plus. Ce dernier peut faire un écrit pour le confirmer (coût environ 400 €). Les plantes présentes le long du mur devraient être enlevées.
- Aire de camping-cars :
Un message a été diffusé sur panneau pocket. Une boîte à idées a été ajoutée sur panneau pocket. Madame le Maire va répondre à chaque message.
L'aire de camping-car comporte réglementairement deux places de stationnement. L'accès est libre, sans eau et sans électricité. Les camping-cars vidangent encore malgré la pierre posée sur le regard. L'agent communal pourrait passer voir régulièrement et verser de l'eau pour garder l'endroit propre.
- Assurances :
Olivier Pirozzini indique qu'il faudrait faire le tour des bâtiments à plusieurs pour métrer afin d'être à jour (bâtiments et véhicules également)
- Délaissé Chantalouette : Jean-Baptiste BARTASSOT va contacter le département concernant ce dossier.

• Commission Enfance, Education, Culture

- Lancement projet « conseil municipal des enfants » :
Christiane LEPINASSE a abordé le sujet avec le Directeur de l'école pour les enfants de CM1 et CM2. Le projet est à l'étude.

• Commission Vie du Village, Solidarité et tissu associatif

- CAS (Commission d'Action Sociale) :
Alain BONNEFOY indique que c'est en cours.
- Sensibilisation population aux démarchages frauduleux :
La Gendarmerie et Enedis nous ont informé de démarchages frauduleux (démarchage illégal d'entreprises se faisant passer pour Enedis ou pour des partenaires d'Enedis, proposition de nettoyage de façades, de terrasses, démoussage des toitures... avec l'arrivée des beaux jours).
Ces informations seront publiées sur panneau pocket et la page facebook de la commune.
- Cérémonie du 8 Mai :
Le rassemblement aura lieu à 9 h devant le Monument aux Morts avec la présence de l'harmonie du Coteau.
Jean-Baptiste BARTASSOT a accepté de lire le nom des Morts pour la France. Une collation sera offerte ensuite à la salle Le Chardonneret.
Alain BONNEFOY va rencontrer le comité des fêtes pour l'organisation du vide grenier.
- Lancement projet « marche Sainte Madeleine » à Parigny le 22 juillet 2026 :
Marie-Claude BONNEFOND indique qu'elle a commencé à se renseigner mais que le projet, pour des raisons de sécurité, est difficile à organiser.

• Commission Communication

- Révision du site internet :
Marie-Claude BONNEFOND indique qu'elle est en contact avec un prestataire.
- Panneau pocket – réponses aux questions / remarques :
Marie-Claude MOTET a ajouté une boîte à idées sur panneau pocket

• Commission Finances – Ressources humaines

■ Personnels communaux – ajustement horaires de travail :

Madame le Maire indique qu'elle a reçu, avec d'autres élus, 5 agents communaux.

Il est proposé de modifier les horaires au service technique (actuellement 6h-13h pour l'agent à temps complet et 7h-11h pour l'agent à 20h hebdomadaires.)

Pour rappel, il est interdit de faire du bruit avant 7h le matin.

Il est souhaitable que les agents aient une présence plus marquée sur la commune, tout en tenant compte des conditions climatiques. Le travail est maintenu en continu durant 10 semaines l'été. Il se répartira entre le matin et l'après-midi durant le reste de l'année.

Les horaires pourraient être les suivants :

En hiver : 7h45-12h et 13h-16h30 du lundi au jeudi

7h45-11h45 le vendredi

En été (du 15 juin au 31 août) : 7h-14h ou 6h30-13h30 du lundi au vendredi

Madame le Maire va prochainement prendre rendez-vous avec l'agent à temps complet.

• Roannais Agglomération

- Madame le Maire indique que le travail a débuté. Elle a été sollicitée pour siéger dans 11 commissions ou instances.

Elle a fait partie du jury qui a reçu les candidats au poste de directeur du Centre Aqualudique la Canopée. Une personne a été retenue et le recrutement est en cours.

QUESTIONS DIVERSES

- Christiane LEPINASSE indique que le Sou des Ecoles va réaliser les marquages au sol dans la cour de l'école le 1^{er} mai.
- Juste après la fin du conseil municipal du 26 mars 2026, Thibault BRUYERE ayant demandé à Alain BONNEFOY « m'adoptes-tu ? », celui-ci lui répond officiellement aujourd'hui par la négative. Il le considère dans l'opposition en raison de faits marquant une divergence de valeurs. Thibault Bruyère par exemple a continué à percevoir des indemnités au titre d'adjoint alors qu'il n'habitait plus dans la commune.

Thibault BRUYERE rétorque qu'il a fait des réunions en visio, passé des appels et qu'il rentrait les week-ends.

Alain BONNEFOY ajoute que Thibault BRUYERE a souhaité faire partie de la commission finances. Il s'étonne de ce choix dans la mesure où, de sa place d'adjoint dans le précédent conseil, Thibault affirme ne pas être au courant de la situation financière très dégradée qui nous est laissée (cf. les éléments communiqués en accès libre par la DGFIP). Cette méconnaissance l'interpelle quant au sérieux de son investissement dans ce domaine.

Alain BONNEFOY rappelle qu'il manque des délibérations et des factures. Thibault BRUYERE répond qu'il ne sait pas où sont ces documents. Il se propose de venir en mairie pour chercher.

Madame le Maire lui indique qu'il ne peut pas venir au secrétariat sans sa présence, ou celle d'un adjoint, ou du conseiller délégué, pour cette recherche.

- Marie-Claude BONNEFOND expose que le vidéoprojecteur de l'école fonctionne mal et que par suite il projette mal. Ce n'est pas un problème d'ampoule.

Séance levée à 19 h 55.



Soumis à l'approbation du Conseil Municipal du 20 mai 2026.